

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 12
- Qui ont pris part à la délibération : 12

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 13 juillet 2022

SEANCE DU 18 JUILLET 2022

L’an deux mil vingt-deux et le dix-huit juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, ECHEVERTZ Chantal, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie et MM. BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absents excusés : Mmes DUHALDE Kattalin, PEREZ Karine et Mr BARBIER Koxe

Mme OXARANGO Maïté a été élue secrétaire.

Délibération N° 2022-04-04 : Modification des conditions d’exploitation et de remise en état de la carrière lieu dit « Abarratia – Ordoquia »

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société des Carrières de Sare exploite une carrière de pegmattites et une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) sur le territoire des communes de Saint-Esteben et d’Ayherre au lieu-dit Abarratia-Orodoquia. Ces sites bénéficient d’arrêtés préfectoraux d’autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l’environnement (ICPE)

L’exploitant souhaite étendre l’installation de stockage des déchets inertes sur une partie de l’ancienne zone d’extraction de la carrière, réhabiliter l’ancienne zone de déchets et continuer à extraire sur une surface moindre à présent.

Ces activités nécessitent des déclarations à faire et des autorisations à obtenir par l’exploitant.
Avis sollicité du conseil municipal.

Donne un avis favorable au projet de remise en état et aux propositions d’usage du futur site, présenté par la société,

Autorise le Maire à signer l’attestation dans le cadre réglementaire sur les installations classées pour la protection de l’environnement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

